Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 20 numéro 3, 21 janvier 2005

Langue au travail : Dossier complet

Page 3

Victimes du tsunami

Qu'est-ce qu'on fait ensuite?

Page 5

Concilier développement et durabilité

Page 7

Investissements dans l'infrastructure

Les routes seront revampées

Stratégie pour le Nord oblige, il ne se passe plus une semaine sans qu'Ottawa annonce de nouveaux investissements dans les territoires. Cette semaine, ce sont les routes qui remportent la tombola.

Page 9

Sommaire



Photo : Kathy Parisella Savignac

Dans un élan de solidarité et de générosité en vue de venir en aide aux victimes du Tsunami du Sud-Est Asiatique, lles élèves et du personnel de l'école Allain St-Cyr ont recueilli 710 $. Entourant le chèque remis à la Croix Rouge, on retrouve (de gauche à droite) Chloé Létourneau Paci, Chelsea Bérubé, Ian Kelly, Renaud St-Pierre et Marie-Eve Dugré.

L'École Boréale aura son expo-science

Boudée par le district scolaire de Hay-River, la Commission scolaire francophone de division (CSFD) retrousse ses manches et permettra aux élèves de l'École Boréale participer à deux expo-sciences plutôt qu'une.

Batiste W. Foisy et Alain Bessette

Personne ne s'est objecté quand la CSFD a voté une résolution pour permettre aux élèves de l'École Boréale de participer à l'Expo-science annuelle de l'école Allain St-Cyr, lors de la dernière réunion du conseil scolaire, mardi.

Quelques jours auparavant, le District scolaire de Hay River avait soulevé un tollé en décidant de ne pas admettre les élèves de l'école francophone à sa propre expo-science. « Scabreux ! », titraient même en une nos collègues de l'hebdomadaire *NewsNorth*, dans leur édition du 17 janvier.

Prétextant que les deux commissions scolaires sont en compétition quant à la recherche de clientèle, la commission scolaire hayriveraine a adopté une politique protectionniste sur les activités parascolaires. Celle-ci décrète que seuls les élèves du District scolaire de Hay River peuvent participer à ces activités.

« C'est clair qu'ils ne veulent pas donner accès à certains évènements de crainte que les parents ensuite se disent "nous pouvons envoyer nos élèves à l'École Boréale et tirer le meilleur des deux systèmes" », commente le directeur générale de la CSFD, Gérard Lavigne. Selon lui cet argument ne tient pas la route étant donné que la politique d'admissibilité à l'École Boréale est claire : c'est une école pour les enfants d'ayants droit. Précisons toutefois qu'un certain nombre d'enfants non ayants-droit sont admis à l'école francophone, mais pour ce faire ils doivent avoir suivi le programme en français langue première depuis la pré-maternelle. Selon M. Lavigne, cela ne représente qu'un ou deux élèves par niveau.

« C'est un argument un peu boiteux. Du moins, je dirais que c'est une réaction démesurée considérant le nombre d'élèves que ça affecte », ajoute le directeur général.

Toujours est-il que la CSFD et l'École Boréale ont choisi de ne pas s'apitoyer sur leur sort et permettront aux élèves francophones de Hay River de participer quand même à une activité semblable. « Nous ne voulons pas être victime des circonstances. Si une porte se ferme, nous allons en ouvrir d'autres », déclare Gérard Lavigne.

À la mi-mars, les élèves de l'École Boréale iront présenter leurs projets de science à l'expo-science de l'école Allain-St-Cyr qui organisait déjà un tel événement. Selon une source bien informée, le journal L'Aquilon et la Fédération Franco-Ténoise seraient

Expo-science
Suite en page 2

www.aquilon.nt.ca



Batiste W. Foisy

Démocratie participative

Pour répondre avec plus d'exactitude aux attentes des résidents des TNO, le ministère de l'Éducation, de la culture et de la formation, qui s'occupe notamment des questions relatives aux langues officielles, organise une consultation populaire pour orienter ses politiques jusqu'en 2015. Cinq sondages portant sur les services offerts par le ministère sont présentés aux Ténois. Ils abordent les thèmes suivants : la petite enfance et les services scolaires, la culture, le patrimoine et les langues, le développement de carrière la formation et le travail, la sécurité du revenu et l'éducation aux adultes et post-secondaire. On peut y répondre en ligne sur le site web du ministère (*www.ece.gov.nt.ca*) ou encore en contactant le ministère et en demandant qu'on vous les poste à la maison.

Concours littéraire du Grand Nord

Les comités jeunesses francophone des trois territoires s'unissent pour présenter le Concours littéraire du Grand Nord. Cette année ce sont les thèmes *Une histoire de fromage*, *Mon ami(e)* et *Si on savait* qui sont proposés aux auteurs du Nord. Les participants seront séparés en sept groupes d'âge, à savoir 6-7 ans, 8-9 ans, 10-11 ans, 12-13 ans, 14-15 ans, 16-18 ans et adultes. Pour les adultes trois catégories de textes seront admis : les contes et nouvelles, la poésie et l'essai. Les Ténois qui désirent participer au concours ont jusqu'au 4 mars pour faire parvenir leurs textes au Comité de coordination jeunesse de la FFT (COCO) ou à leur association franco-culturelle locale. Les textes gagnants seront publiés dans *L'Aquilon*, *L'Aurore Boréale* et *Le Nunavoix*. Des prix en argent seront aussi remis. Pour de plus amples renseignements, contactez le coordonnateur du COCO, Patrice Lapointe, au (867) 920-7332.

Ciné-club

Le Ciné-club reprend du service. Mercredi le 26 janvier, *Monsieur Batignole* du cinéaste français Gérard Jugnot sera projeté à l'école Allain St-Cyr. Ce film qui se déroule dans la France occupée de la seconde Guerre mondiale avait fait l'objet d'une critique dans *L'Aquilon* du 10 décembre dernier. La chronique *Bientôt à l'affiche du Ciné-club* sera, par ailleurs, de retour dans votre journal à compter de la semaine prochaine. La projection commence à 19 h 30 et c'est gratuit.

Éducation inclusive

La Yellowknife Association for Community Living présentera un forum d'un jour à dans le hall d'entrée de l'Assemblée Législative, le 27 janvier, de 9 h à 16 h. Le forum permettra aux participants de se rencontrer et d'échanger sur les questions entourant l'éducation inclusive. Des frais de 50 $ devront être déboursés. Les personnes intéressés sont priées de s'inscrire à l'avance en appelant au (867) 766-4294.

Grosses vacances ?

Qui a dit que travailler dans la fonction publique signifiait passer ses journées enfermé entre quatre murs ? Voici ce que vous risquez d'entendre si vous composez le (867) 873-7034, le numéro de téléphone du bureau de la commissaire aux langues officielles des TNO : « Bonjour, vous avez rejoint le bureau de la commissaire aux langues. Nous serons à l'extérieur du bureau jusqu'au 29 septembre [c'est *L'Aquilon* qui souligne]. Si votre appel est urgent, contactez Shannon Gullberg au 444-1279. Merci. » Le tout en anglais seulement.

Expo-science

Suite de la page 1

près à commanditer cet événement.

La directrice de l'École boréale, Lorraine Taillefer, se réjouit de la décision de la commission scolaire francophone. « Ce sera super! On va pouvoir présenter les projets en français et partager avec d'autres jeunes francophones », indique Mme Taillefer. «De plus, on pourra intégrer cela à notre programme de sciences humaines [...] On pourra visiter l'Assemblée législative et le musée », ajoute-t-elle.

Mieux, l'École Boréale participera à une seconde expo-science et ce, sans même avoir à quitter Hay River. Un projet commun avec l'école Chief Sunrise de la Réserve de Hay River a été confirmé, en début de semaine.

«L'École Boréale nous a appelé aussitôt qu'elle a eu des difficultés à conclure un accord avec l'école de Hay River. Ils nous ont demandé s'il était possible de se joindre à notre expo-science et ça ne nous dérangeait pas du tout. Ils sont plus que bienvenues », affirme le directeur de l'école Chief Sunrise, Brad Kaulback.

Il ne faudrait toutefois pas en conclure que l'École Boréale est au bout de ses peines. La politique votée par le District scolaire de Hay River pourrait perturber d'autres activités initiées par le District scolaire de Hay River. « C'est évident qu'il y en aura d'autres », affirme Lorraine Taillefer. Déjà, des élèves francophones qui participaient à un club d'échecs à l'école secondaire Diamond Jeness se sont fait indiquer qu'ils n'étaient plus les bienvenus.

Ministre

« Je suis déçu », a commenté à *L'Aquilon* le ministre de l'Éducation, Charles Dent. Ce qui l'agace le plus cCest que ce sont les enfants qui se trouvent pénalisés. « Je suis déçu que dans un litige comme celui-là, qu'on se serve des élèves comme des pions sur l'échiquier. J'aurais espéré que les élus qui dirigent nos écoles soient plus matures et donnent l'exemple de la coopération plutôt que de la confrontation. »

Dans un communiqué de presse émis à quelques minutes de la tombée de *L'Aquilon* la Fédération Franco-Ténoise exprimait des commentaires semblables quoique plus tranchés. Le District scolaire de Hay River, écrit-on, «n'a pas le droit de semer la division entre les parents et les familles de la petite communauté de Hay River en se servant des enfants comme des pions. La tradition de bonnes relations gagnant-gagnant entre les écoles est soumise à un sabotage d'intolérance, de non-coopération et d'exclusion. »

Le président, Fernand Denault affirme qu'il entend requérir l'intervention « des autorités gouvernementales ». « La communauté francophone et francophile ne peut pas voir s'instaurer un climat d'environnement hostile autour des jeunes dans le milieu privilégié de leur développement scolaire»,

Il y a de cela maintenant deux semaines, *L'Aquilon* mettait la main sur une information troublante concernant l'emploi d'une langue autre que l'anglais au travail. Une personne francophone à l'emploi d'un établissement du gouvernement des TNO a été réprimandée après qu'elle ait été surprise à parler en français avec un collègue, francophone également. Dans une lettre de blâme, le supérieur de l'employé affirme qu'il est malpoli de parler français au travail et insiste sur le fait que ce comportement n'est pas toléré. On ajoute que la même règle s'applique aux locuteurs de langues autochtones dont le caractère officiel est reconnu aux TNO. Étant donné qu'aucune source officielle n'a pu corroborer l'information, par respect pour l'employé lésé il nous est impossible d'étayer davantage ce cas déplorable. Nous vous offrons néanmoins ce dossier sur la langue au travail afin que vous sachiez quels sont vos droits et recours en la matière. Bonne lecture.

Le néant au plan juridique

Aux TNO, aucune loi ne s'occupe de la langue de travail.

Batiste W. Foisy

Ni la *Loi sur les langues officielles*, ni la *Loi sur les normes du travail*, ni même la *Loi sur les droits de la personne* ne peuvent être invoquées pour appuyer une plainte concernant la langue de travail. Toutes trois négligent cet aspect.



Montage photo : Batiste W. Foisy

Contrairement à son équivalent fédéral, la *Loi sur les langues officielles* des TNO ne comprend pas de chapitre sur le travail. La loi qui confère à l'anglais, au français et à neuf langues autochtones le statut de langues officielles des TNO se cantonne à décrire les services que le gouvernement est tenu d'offrir dans ces langues. La loi fédérale, elle, affirme qu'il « incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que […] leur milieu de travail soit propice à l'usage effectif des deux langues officielles [le français et l'anglais] tout en permettant à leur personnel d'utiliser l'une ou l'autre. »

Étant donné que les territoires sont des créatures administratives du gouvernement fédéral, est-ce que c'est la loi fédérale qui s'applique en l'absence d'une législation territoriale ? *Non*, répond la commissaire aux langues officielles par intérim des TNO, Shannon Gullberg. « À mon avis, dit-elle, la loi fédérale s'applique spécifiquement au gouvernement fédéral et aux agences fédérales. […] Le gouvernement du Canada a donné aux TNO l'opportunité de développer une loi qui nous est propre. Elle a été adoptée, et modifiée récemment. Alors, en définitive, je ne verrais pas pourquoi la loi fédérale devrait s'appliquer sur la seule base que notre loi ne couvre pas ce champ-là. »

Une chose est sûre : la loi canadienne s'applique aux employés de la fonction publique fédérale. Mais attention, cela ne signifie pas pour autant que tous les fonctionnaires fédéraux des territoires aient le droit de s'exprimer en français au travail. Le chapitre consacré à la langue du travail de la *Loi sur les langues officielles* canadienne est très explicite à l'effet que les disposition de la loi citées plus haut ne s'appliquent que dans la région de la capitale nationale ainsi que dans une série de « régions désignées », dont les TNO ne font pas partie. À l'extérieur de ces régions désignées, la responsabilité du gouvernement fédéral se limite à s'assurer que « la situation des deux langues officielles en milieu de travail soit comparable entre les régions ou l'une ou l'autre prédomine ».

Normes du travail

Ce n'est pas non plus dans la *Loi sur les normes du travail* que l'on trouvera une protection légale aux droits linguistiques des travailleurs ténois. Nulle part dans cette loi, qui définit les conditions de travail minimales auxquelles ont droit tous les travailleurs du territoire, ne fait-on mention de la langue de travail.

Jennal James de la Commission des normes du travail est catégorique : la langue n'entre pas dans les secteurs couverts. « La réponse est non. La loi ne couvre pas ce champ-là. [...] Si on m'appelait pour ce genre de scénario je les référerait à la Commission des droits de la personne. »

Discrimination

Aux TNO une autre loi régit le monde du travail, la *Loi sur les droits de la personne*. Celle-ci décrit « les motifs de discrimination illicites » reconnus et qui peuvent être invoqués pour loger une plainte à l'encontre de son employeur. La langue n'en fait pas partie.

Les motifs de discrimination recevables sont : « la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité, l'origine ethnique, le lieu d'origine, les croyances, la religion, l'âge, l'incapacité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, l'appartenance familiale, les convictions politiques, les associations politiques, la condition sociale et l'état de personne réhabilité [sic] ». Notons que cette loi est, essentiellement, calquée sur la législation fédérale qui ne considère pas, elle non plus, la langue comme un motif de discrimination.

La directrice adjointe de la Commission des droits de la personne des TNO, Deborah McLeod, affirme néanmoins qu'une personne qui croit avoir été victime de discrimination au travail sur la base de la langue devrait contacter son organisme, car d'autres motifs, couverts par la Loi, pourraient aussi être impliqués.

« Il peut y avoir une implication des droits de la personne si des personnes d'une nationalité ont le droit d'utiliser leur langues et que des personnes d'une autre nationalité ne le sont pas. À ce moment-là, il y aurait une différence entre la façon dont les gens sont traités et c'est cette différence qui serait discriminatoire. […] Dans ce cas nous pourrions agir, car il s'agit de discrimination sur une base autre que la langue, mais où la question de la langue est impliquée », explique Mme McLeod.

Elle donne un autre exemple : « Pensons à un néo-Canadien qui ne parle pas très bien l'anglais. Ce néo-cCnadien demande à un collègue qui parle la même langue que lui des clarifications [à propos de choses qu'on lui dit en anglais]. Ensuite, s'il est harcelé à cause de cela, eh bien, ce harcèlement pourrait aussi être considéré comme un manquement à la Loi sur les droits de la personne. »

Elle mentionne enfin que la discrimination liée à la langue de travail est une question « qui va dans les deux sens ». « Durant les pauses et sur l'heure du dîner, les employés peuvent parler une autre langue [que l'anglais]. Mais, bien entendu, ils se doivent d'être courtois et de ne pas exclure les personnes qui les entourent, d'autant plus si leur conversation porte sur le travail », dit-elle.

Où trouver de l'aide?

Votre syndicat

Si vous êtes membre d'un syndicat, c'est d'abord à lui que vous devriez vous adresser pour signaler un abus de l'employeur concernant la langue de travail. Si votre plainte est fondée, un grief sera déposé contre votre employeur et vous bénéficierez d'une protection légale.

La Commission des langues officielles

Cet organisme indépendant est le seul au TNO habilité à enquêter dans les litiges qui touche les langues officielles. C'est à cet organisme que le ministre responsable des langues officielles, Charles Dent, suggère de s'adresser en premier lieu. 1-888-305-7353

La Commission des droits de la personne

Si vous considérez que votre problème relève d'un cas de discrimination, alors c'est là que vous devriez vous adresser. Sachez toutefois que vous ne pourrez pas invoquer « la langue » comme motif de discrimination. La commission met à votre disposition un personnel dévoué qui pourra vous aider à formuler une plainte recevable, s'il le faut. 1-888-669-5575

La Fédération Franco-Ténoise

Si vous êtes francophone et que vous vivez aux TNO, la FFT est là pour vous. La FFT défends depuis plus de 25 ans les droits des Franco-ténois et a une expertise certaine en matière de droits linguistiques aux TNO. (867) 920-2919

Le ministre répond

***L'Aquilon* a discuté avec le ministre responsable des langues officielles des TNO, Charles Dent, des enjeux liés à la question de la langue de travail.**

Batiste W. Foisy

NDLR :Pour des raisons éditoriales l'ordre des questions et réponses a été modifié.

L'Aquilon : Est-ce que l'on exige que les employés du gouvernement territorial ne parle qu'en anglais au travail ?

Charles Dent : Ça dépend du lieu de travail, j'imagine. Ce n'est certainement pas le cas dans les endroits où la loi stipule que des services doivent être offerts dans toutes les langues officielles. C'est à ce niveau-là que la *Loi sur les langues officielles* s'applique, l'offre de service au public.

***L'Aquilon* a eu vent d'un cas spécifique où des employés du gouvernement territorial ont été réprimandés pour avoir parlé leur langue officielle, entre eux, au travail. S'agit-il d'une politique gouvernementale officielle ?**

Vous savez, je n'ai pas entendu parler de ce cas. Mais il n'est pas inhabituel que deux collègues qui parlent une autre langue [que l'anglais] discutent entre eux dans leur langue alors qu'ils sont au travail. Cependant, si cela se produisait dans une réunion départementale où tout le monde doit comprendre se qui se passe, alors on s'attend à ce que l'on utilise une langue comprise de tous. Mais si on parle d'une conversation anodine entre collègues, alors non, il n'y a pas de politique en ce sens. Que se soit l'esclave du Sud ou le français ou peu importe, les gens peuvent utiliser leur langue.

[...] Ces allégations sont graves. Si je pensais qu'il y avait un problème ou si quelqu'un portait à ma connaissance plus de détail là-dessus, j'y donnerais suite.

Est-ce qu'aux TNO, les salariés sont encouragés à utilise leur langue officielle au travail quand l'occasion se présente et que cela n'exclu pas de la conversation leurs collègues de travail ?

Oui. J'encourage personnellement quiconque sachant parler [une langue officielle autre que l'anglais] à l'utiliser aussi souvent que possible. Il est important de ne pas perdre sa culture et son patrimoine.

Aucune loi territoriale ne couvre la question de la langue de travail. Croyez-vous qu'il y a un manque à ce niveau ?

Charles Dent : *La Loi sur les langues officielles* parle de l'offre de services au public dans les langues officielles. Au niveau fédéral, il y a le *Code du travail du Canada* qui ne parle pas de langues officielles. Aux TNO pour les questions touchant le travail nous avons la *Loi sur la sécurité* et, à nouveau, cette loi parle de la sécurité au travail et ne mentionne pas les langues officielles. […] Les dispositions de la loi fédérale [sur les langues officielles] s'appliquent aux employés fédéraux qui travaillent aux TNO.

Mais pas aux employés territoriaux ?

Non, pas nécessairement. Non. Aux TNO, c'est notre *Loi sur les langues officielles* qui s'applique à nos employés et ce que la loi dit c'est que nous devons offrir des services dans les langues officielles.

Y a-t-il une volonté d'inclure une politique sur la langue de travail dans la législation territoriale ?

À ce moment-ci, non. Il n'y a rien de prévu en fait de changements. Un examen de la *Loi sur les langues officielles* a été effectué il y a tout juste un an. Nous avons pris le temps d'écouter le public et ses préoccupations et c'est ce que nous avons utilisé pour nous guider dans la proposition de changements à la loi. Et [la langue de travail] n'était certainement pas un point qui a été soulevé.

Éditorial

Un trou béant

Alain Bessette

La problématique de la langue au travail soulevée en page 3 est intéressante. Un employé du gouvernement territorial est entré en contact avec moi en début d'année 2005 et a soulevé un cas flagrant de discrimination. Il fallait tenir compte d'un facteur important dans le traitement de ce dossier : l'employé désirait garder son anonymat dans la crainte de représailles à son endroit. Cela rendait évidemment notre travail plus ardu puisqu'on ne pouvait questionner ouvertement les protagonistes sans dévoiler notre source. Malgré tout, nous avons trouvé la solution : traiter du dossier général de la langue au travail.

La constatation la plus éloquente, c'est que rien dans les lois ne vient protéger citoyens et employés face à une discrimination basée sur la langue. En effet, cette question déborde le droit de travailler dans sa langue pour embarquer de plain-pied dans un dossier de discrimination.

Dans le cas présenté à L'Aquilon, il n'est pas question d'un employé qui exigerait de travailler en français, mais simplement une question de deux employés francophones qui, dans le cours de leur journée de travail, se parlent en français à l'occasion. Ces employés s'expriment toujours en anglais lorsqu'ils s'adressent à leurs collègues anglophones et, selon leur propre aveu, c'est normal ainsi. Et puis soudain, vlan! Une lettre disciplinaire est remise à un employé pour avoir osé parler en français au travail. Voici un cas où un simple employé du gouvernement ayant des responsabilités de supervision décide unilatéralement sur une question qui relève ni plus ni moins des politiques du gouvernement.

Si les différentes lois du travail des TNO ne font nullement mention des droits linguistiques sur les lieux de travail, on ne retrouve pas non plus de dispositions qui feraient de l'anglais la langue officielle de travail. En absence de dispositions législatives, c'est donc du ressort des politiques gouvernementales de déterminer cela. Or le gouvernement s'est engagé à favoriser la prestation de services en langues officielles et ce n'est certainement pas en empêchant la liberté d'expression en langues officielles qu'il y parviendra.

Une lueur d'espoir pour ces employés, le ministre Dent n'a vraiment pas apprécié cette situation et se chargera de faire savoir qu'il n'est pas bon d'empiéter sur ses prérogatives.



Batiste W. Foisy/L'Aquilon

Le spectacle bénéfice CoolAid a permis d'amasser 18 00$ pour aider les victimes du tsunami qui a ravagé le Sud-Est asiatique.





C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 444-2242, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Batiste W. Foisy

Collaborateurs et collaboratrice :
Geneviève Harvey, Jacqui Gagnon

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Qu'est-ce qu'on fait ensuite?



Geneviève Harvey

Ce qui m'a incitée à reparler du tsunami, c'est le fait qu'une de mes amies n'avait pas l'air convaincue de mes idées à propos de ce qui devrait se faire après tout ça, la reconstruction, comme elle l'appelle, ou la vie après la tragédie, comme je l'appelle. Vous y avez pensé, vous à ce qu'on fait après une telle tragédie? Comment on s'organise? Où va tout cet argent recueilli? Comment?

On a tous un pincement en pensant à tout ça, et la tête nous chavire. Mais notre responsabilité se résume-t-elle à envoyer des sous? On n'a pas grand pouvoir. Que cela ne nous empêche pas de penser à la façon dont les secours devraient être organisés, l'argent versé, etc.

Si l'aide de première ligne, immédiate, qui suit une grande tragédie vient plutôt de l'extérieur, car les gens sur place sont démunis et ont besoin d'aide de façon urgente, ponctuelle et tangible, un peu plus tard, quand la reconstruction recommence, on constate souvent, avec stupeur, que les organismes et pays prennent en main les travaux, sans trop se préoccuper des pays et des gens touchés. Ils sont portés à envoyer tout, de ne pas tenir compte de l'économie locale, d'infantiliser les gens.

Ainsi, pour plusieurs de ces personnes qui ont perdu tout, mais alors tout, le gouffre auquel ils font face est grand. C'est tellement énorme, qu'on ne peut pas imaginer. On essaie, par empathie, mais c'est le mieux qu'on peut faire. C'est trop douloureux pour vraiment pouvoir se mettre à la place de quelqu'un. Rien que d'y penser, et on chavire, c'est trop. Vous avez vu comme moi des centaines d'images atroces. Point n'est besoin de raviver ces souvenirs. Ils sont durs pour les témoins, imaginez pour les personnes qui les vivent!

Donc, gros branle-bas de combat, l'aide humanitaire arrive avec armes et bagages. C'est bien! C'est ce qu'on veut! C'est pour ça qu'on donne de l'argent. Mais quand vient le temps de reconstruire, ce sont les gens eux-mêmes qui devraient être en charge, prendre la direction des travaux, construire eux-mêmes comme ils l'entendent. Il arrive souvent que l'infantilisation aille au point de les tenir à l'écart de tous les travaux post-tragédie, alors qu'ils sont les mieux placés pour y participer. Et non seulement ils devraient y participer, mais il faut absolument les faire participer, pour leur propre guérison. Une des seules façons de pouvoir les rattraper, de les remettre sur pied, c'est de les faire participer à de grands travaux de reconstruction, alors que tout a été détruit. C'est de mettre les pêcheurs à la construction de bateaux, de pauvres citoyens, à la reconstruction d'une maison pour les abriter, de mettre les enseignants à la tâche pour reconstruire l'école, etc. C'est sans doute l'une des seules façons de sortir les gens de cette torpeur et de pouvoir peut-être leur donner un sens à la vie, les faire se sentir utiles à quelque chose, leur redonner l'instinct de vie que la mer leur a enlevée. C'est de leur donner le droit de reconstruire à leur façon, et non à la façon de ceux qui les aident.

On a souvent entendu à la télé, les jours qui ont suivi cet abomination, les gens dire d'envoyer de l'argent, de ne pas y aller. Souvent, les gens pensent que leur présence serait vraiment utile. Détrompez-vous! À moins que vous ne soyez médecin ou infirmière, votre présence ne ferait que nuire à la bonne marche des choses. Je sais que les sentiments qui vous animent sont louables, mais le mieux, c'est malgré tout l'argent qui peut servir à acheter localement et repartir des économies qui en ont pris pour leur rhume.

Je reviens donc à mon idée première : les gens sur place doivent non seulement participer, mais il faut également leur donner le pouvoir de prendre leurs propres décisions. J'écoutais un des fondateurs de Médecins sans frontières, et il allait même jusqu'à dire qu'il fallait donner l'argent aux gens eux-mêmes pour reconstruire leurs maisons. C'est ça de l'aide internationale! Mais il dit s'être fait taper sur les doigts par d'autres grands organismes internationaux qui pour leur part, croient que ce sont eux qui doivent tout reprendre en main et non pas redistribuer l'argent aux victimes elles-mêmes, une fois les premiers secours bien en place et les infrastructures principales bien rétablies. Un grand dilemme, n'est-ce pas? Ça donne à réfléchir tout ça, et pas seulement à vous et à moi, mais particulièrement aux grands organismes internationaux, voués à l'entraide internationale et au mieux-être de la planète. Mais même si on n'est pas en charge de grand chose à l'échelle internationale, vous et moi, on a tout de même le droit, et j'irais même jusqu'à dire le devoir d'étudier tout ça. Et ainsi, quand arrive une horreur comme il vient d'en arriver une, on sait un peu quels organismes privilégient notre pensée. Et selon vos priorités, votre façon de penser, etc., vous pouvez donner de façon qui soit conforme à vos convictions.

Je crois que la solidarité humaine démontrée nous a peut-être fait réaliser que le pire déclenche le meilleur. Mais on sait également que le pire donne lieu au pire, et je parle du commerce d'enfants qui sévit dans les pays touchés. La bête humaine est vraiment insondable! Capable des pires horreurs et des plus grands sacrifices face à leurs semblables! J'en reparlerai une autre fois. En attendant, je salue votre générosité et votre sens du partage. Je sais que c'est le cas! Les gens du Nord sont réputés pour ça!

genevharvey@yahoo.com



CHRONIQUE TNO SANTÉ

Par : Jean de Dieu Tuyishime, MD, MSc
Coordonnateur Réseau TNO Santé en français



Le saviez-vous? LE RIRE EST BON POUR LA SANTÉ!

Sachez d'abord que si on ne connaît personne qui soit mort de rire, beaucoup de gens sont sans doute morts de ne pas avoir assez ri! Plusieurs bénéfices du rire ont été prouvés scientifiquement dont voici quelques uns :

1) Le rire compense les effets négatifs du stress. Le rire est le remède anti-stress le plus économique et le plus facile à mettre en place. Rire détend les muscles, dilate les vaisseaux sanguins et permet donc au sang de mieux circuler dans tout notre organisme. Un bon éclat de rire réduit le taux des hormones du stress (epinéprine et cortisol).

2) Le rire renforce notre système immunitaire. Les chercheurs ont démontré que les émotions négatives (anxiété, dépression et colère) ont le pouvoir de réduire nos capacités à lutter contre les infections. Le rire entraîne l'augmentation de certains de nos globules blancs, d'anticorps (*immunoglobuline A*) dans la muqueuse nasale et les voies respiratoires, nous permettant de mieux lutter contre certains virus, et de détruire les intrus dans notre organisme.

3) Le rire préserve notre santé physique. Après 15 minutes de rire matinal on absorbe davantage d'oxygène et on se sent bien pour la journée. Dr William Fry a démontré qu'une minute de rire équivaut à 10 minutes de rameur. Le rire stimule le cœur et active la circulation sanguine autant que n'importe quel autre exercice d'aérobic et c'est nettement plus... drôle!

4) Le rire renforce notre équilibre mental. Il combat la dépression, l'anxiété et les désordres psychosomatiques, du type crises de nerfs et insomnies.

5) Le rire est bon pour l'hypertension artérielle. L'hypertension artérielle étant entre autre causée par le stress, le rire aide donc bien à la contrôler! Ça ne guérit pas un grand malade mais ça pourrait empêcher quelqu'un ayant un terrain favorable de la développer.

6) Le rire stimule nos défenses naturelles. Le rire nous fait sécréter des endorphines, l'hormone du bonheur ou à peu près! Les endorphines permettent de lutter contre les terribles douleurs qu'aucun médicament ne peut soulager.

7) Le rire aide à supporter les maladies chroniques (asthme, cancer). Le rire permet de bien s'oxygéner et fait travailler les poumons, ce qui les renforce. D'autre part, le rire libère l'hormone du bonheur (endorphine) qui soulage des douleurs intenses. Toutefois, pour ceux qui sont sévèrement atteints, une surveillance médicale est impérative car certains exercices peuvent aggraver leurs troubles.

8) Le rire augmente nos performances intellectuelles, physiques et morales. Pour les athlètes, rire avant une compétition permet de se relaxer et donc d'obtenir de meilleurs résultats. Pour les chanteurs et les acteurs, le rire permet de mieux contrôler son élocution. Pour chacun de nous, rire en public augmente notre confiance, combat le trac et nous rend plus sociable, souriant et moins réservé. Nous adoptons une attitude plus positive, moins irritable, face aux nombreux petits désagréments de la vie quotidienne.

9) Le rire nous rajeunit et nous rend plus séduisant! Le rire permet de faire travailler tous les muscles... du visage! Les éclats de rire nous permettent de mieux irriguer notre visage. Et ils nous rendent plus chaleureux et séduisants! En titillant nos glandes lacrymales ils ajoutent un éclat à notre regard! Enfin les exercices de rire développent nos abdominaux... Nous voilà avec la taille de guêpe tant souhaitée!

Allez-y, riez!

La Chronique TNO Santé est préparé par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et de conseils utiles pour nous responsabiliser et nous nous maintenir en meilleure santé. Vous pouvez nous communiquer les sujets en rapport avec la santé qui vous intéressent, il nous fera plaisir d'en traiter d'avantage avec l'aide des professionnels concernés par les sujets. L'adresse pour nous joindre:
5016, 48e Rue, C.P. 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : (867) 920-2919, Télécopieur : (867) 873-2158, courriel : santef@franco-nord.com

Un PPP pour le pipeline

Les gouvernements fédéral et territorial s'unissent au privé pour aider les communautés à se préparer à l'arrivée du gazoduc.

Batiste W. Foisy

C'est un partenariat public-privé (PPP) qui financera le tout nouveau Programme visant l'accès aux ressources, un programme d'aide financière aux communautés autochtones et aux municipalités touchées par le Projet gazier du Mackenzie (PGM).

En tout, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, le GTNO et la pétrolière Imperial Oil, un des principaux promoteurs du PGM, offrent quatre millions de dollars aux communautés. Le gouvernement fédéral et Imperial Oil versent 1,8 million de dollars chacun ; le GTNO 400 000 $.

Comme le nom du programme l'indique, l'argent devra servir à négocier, avec les promoteurs, des ententes qui permettront à ces derniers d'accéder aux ressources. Deux types d'ententes pourront être négociées. Les « ententes sur les retombées » portent sur la façon dont les promoteurs aborderont les possibilités d'éducation, de formation, d'emplois et d'affaires découlant de la construction du projet. Les « ententes sur l'accès aux terres », elles, décrivent les modalités selon lesquelles les promoteurs pourrons utiliser les terres des communautés, notamment les disposition financières. Dans chaque cas, les négociations se font entre la communauté et les promoteurs directement.

Dans le cas des municipalités ayant un pouvoir d'imposition foncière, les fonds serviront à la négociation d'ententes sur la rémunération des services avec les promoteurs du PGM, « si de telles ententes peuvent profiter aux deux parties », précise-t-on par voie de communiqué.

Les communautés autochtones qui pourront bénéficier du programme sont les membres des organisations autochtones suivantes : les Premières nations du Deh Cho, la Société foncière du district du Sahtu, le Conseil tribal des Gwich'in et la société régionale inuvialuit. Quant aux municipalités, ce sont les villes de Hay River, de Fort Simpson, de Norman Wells et d'Inuvik qui pourront profiter de ce PPP.

Commentant l'annonce, la député de Western Arctic et ministre d'État au développement du Nord canadien, Ethel Blondin-Andrew, a affirmé qu'il était essentiel d'inclure le privé dans les préparations au développement du PGM. Car, a-t-elle dit, « le projet c'est eux. »

Mon avenir c'est ici

Services d'accueil : l'Ouest en devenir

Qu'en pensez-vous?

À votre avis, grâce aux initiatives développées, l'immigration francophone en milieu minoritaire ira-t-elle en s'accroissant au cours des cinq prochaines années?

- ***OUI***
- ***NON***

Sondage en ligne
Pour répondre :
www.journaux.apf.ca

Vouloir accueillir un plus grand nombre d'immigrants francophones en milieu minoritaire est une chose, mais encore faut-il avoir les structures en place pour les intégrer à la communauté de leur choix.

C'est véritablement au début du Millénaire que le « virage immigration » a été pris dans les communautés francophones hors Québec, et plus particulièrement dans l'Ouest du pays. Depuis, deux provinces se démarquent pour les services bilingues offerts aux nouveaux arrivants : le Manitoba et l'Alberta.

Au Manitoba, un service francophone d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants a été implanté. L'idée première de ce service émane de la communauté franco-manitobaine et plus précisément du colloque *Passons à l'action pour l'immigration* qui s'est déroulé en octobre 2002.

Situé dans le bureau de Saint-Boniface du Centre de services bilingues, l'organisme, communément appelé l'Accueil francophone, a officiellement pris son envol en décembre 2003 alors que Rolande Kirouac a été embauchée comme coordonnatrice des services d'accueil.

Cette dernière devait et doit toujours identifier les besoins des nouveaux arrivants, mettre en place des programmes de formation et d'orientation et assister les immigrants potentiels dans leurs démarches.

Le but ultime de ce service est d'accueillir, à Saint-Boniface, les nouveaux arrivants francophones. Cependant, avant de les accueillir, il a fallu « dresser la liste des services qui étaient disponibles en français. Cela nous a permis de développer un livret d'informations qui est remis aux visiteurs, donc aux nouveaux arrivants », indique Mme Kirouac.

À l'heure actuelle, les secteurs de l'emploi et du logement sont deux dossiers que l'Accueil francophone suit de près. « Dans ces domaines-là, le terrain n'est pas défriché. Par exemple, ce que les gens ignorent, c'est que nous sommes très près d'une crise du logement », mentionne Rolande Kirouac. Elle précise que son mandat n'est pas de trouver les solutions, mais plutôt « de travailler avec la communauté et les intervenants concernés pour y remédier ».

Financé par les gouvernements provincial et fédéral, « l'Accueil francophone » est là pour rester. « Il y a deux ans, le Manitoba a accueilli 4 000 nouveaux arrivants. Ce nombre est passé à 6 000 en 2004 et la province espère aller en chercher 10 000 en 2005 », affirme Mme Kirouac.

L'Alberta

La province de l'Alberta est, elle aussi, bien nantie pour accueillir les nouveaux arrivants. Un service d'accueil et d'établissement (SAE) a été implanté en 2003 à Edmonton. Issu d'un partenariat entre plusieurs organismes communautaires, le SAE a comme objectif d'outiller la communauté francophone de la région d'Edmonton pour qu'elle soit en mesure d'accueillir les nouveaux arrivants francophones et de faciliter leur établissement sur les plans économique et socioculturel. Depuis ses débuts, ce service a appuyé et accompagné près de 250 nouveaux arrivants.

Même si elles sont moins avancées, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ne sont pas en reste. À Vancouver, les immigrants peuvent bénéficier des services d'Éducacentre (éducation et formation des adultes en français) alors qu'en Saskatchewan, la communauté francophone vient de concrétiser sa vision lors d'un forum sur l'immigration en novembre 2004.

Un plan d'action comprenant deux volets (accueil et établissement et promotion et recrutement) a alors été présenté et adopté.



Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada, par le biais de Citoyenneté et Immigration Canada et du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), une initiative du Patrimoine canadien.

Concilier développement et durabilité

Batiste W. Foisy

Le ministre d'État aux infrastructures, John Godfrey, est membre du Comité canadien pour la durabilité, un comité parlementaire qui développe la stratégie canadienne en matière de développement durable. Alors qu'il était de passage dans la capitale ténoise, *L'Aquilon* lui a demandé comment le Canada pouvait, dans l'esprit de la durabilité, supporter le Projet gazier du Mackenzie et le développement routier tout en respectant ses engagements de Kyoto. Dans un excellent français, voici ce que celui qui porte une feuille d'érable verte à sa boutonnière a répondu.

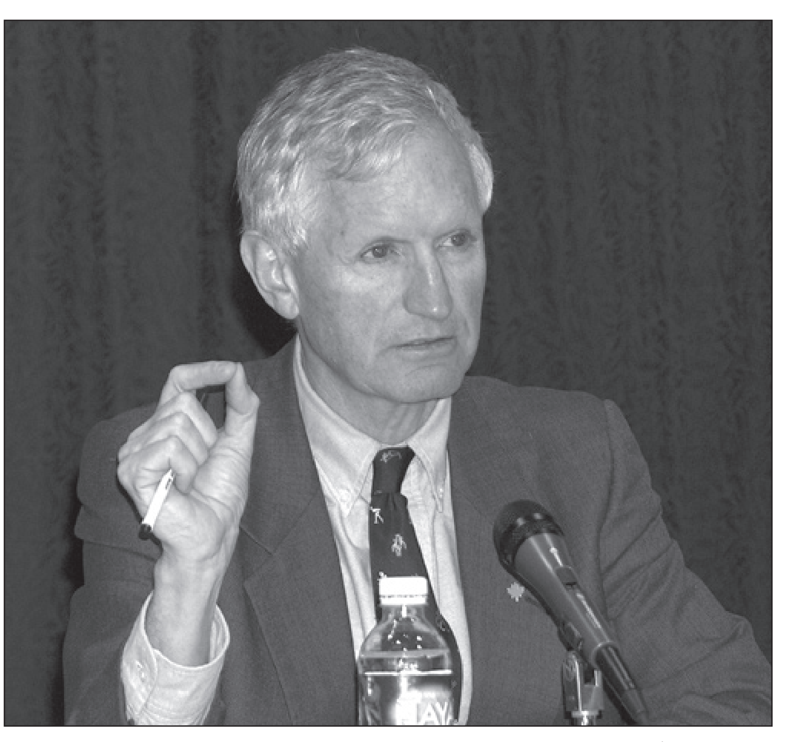
« C'est une question qui va au cœur du défi. C'est-à-dire que, évidemment, le Canada doit continuer de croître économiquement. Or il y a plusieurs secteurs, comme celui de l'automobile dont nous sommes très dépendants, de même que des projets de développement des ressources naturelles, comme les gazoducs [qui augmentent nos émissions de gaz à effets de serre]. Comment peut-on concilier les deux ? Ça, c'est le défi. Je crois, pour ma part, que la réponse consiste à insister pour un développement qui minimise les impacts environnementaux.

« Par exemple, nous avons un défi, en Alberta, avec les problèmes que cause l'industrie des sables bitumineux. Je ne suis pas absolument persuadé qu'il y ait une solution technologique pour tous ces défis-là Mais on sait également que l'on peut faire d'énormes choses sur le plan technologique. Et, pour moi, la mise en application du protocole de Kyoto ce n'est pas simplement un programme de réduction [des gaz à effets de serre], c'est une stratégie industrielle pour le Canada. Une stratégie qui demande de se spécialiser dans des technologies qui pourrons nous permettre de croître économiquement, de construire des tuyaux et toutes ces choses. Mais ce n'est pas facile. Je le reconnais. »

Et croyez vous que le Canada sera en mesure de respecter ses engagements de Kyoto ?

« Je suis persuadé qu'il existe une stratégie qui nous le permettra, une *nouvelle* stratégie. Avec la stratégie existante nous ne pouvons pas respecter nos obligations. Avec une nouvelle stratégie, qui est en train de se développer, il y a une façon de le faire et, en même temps, d'atteindre d'autres objectifs tels que la croissance économique et la promotion de nouvelles technologies. Mais cela dépend d'un effort national considérable. Ça ne va pas se faire par l'opération du marché. Ce n'est pas possible. »

Le protocole de Kyoto exige que, d'ici 2012, le Canada réduise de 10 % ses émissions annuelles de gaz à effet de serre sous leur niveau de 1990.



Batiste W. Foisy/L'ASquilon

Le ministre Godfrey



Petites annonces

Les Petites annonces de L'Aquilon est un service communautaire offert gratuitement aux abonnés de L'Aquilon. Pour nous joindre : Tél. : 873-6603 aquilon@internorth.com

Taekwon-Do

Cours de Taekwon-Do. 766-2193.

Film à vendre

Le film documentaire La boîte d'Alicia (VHS ou DVD) est en vente au Conseil de développement économique au 5003, 48e rue.

Avis

Processus de demandes d'information



La Commission d'examen conjoint du projet gazier du Mackenzie est arrivée à plusieurs décisions au cours du dernier mois qui comprennent :

- débuter le processus pour la recherche d'information supplémentaire des promoteurs;
- finaliser la liste des intervenants qui participeront à l'évaluation environnementale du projet gazier du Mackenzie; et
- inviter les intervenants à participer à l'examen technique de l'Énoncé d'incidence environnementale (ÉIE) par le biais de demandes d'information.

La Commission d'examen conjoint a débuté son examen initial et surveiller la conformité de l'ÉIE après sa réception le 7 octobre 2004. La Commission d'examen conjoint a informé les promoteurs de ses premières conclusions par une lettre datée du 3 décembre 2004 qui soulèvent certains points importants qui, en vertu des termes de référence de l'ÉIE, nécessitent un approfondissement. La lettre servait aussi à lancer l'examen technique de l'énoncé d'incidence environnementale.

La Commission d'examen conjoint s'attend à ce que le processus de demandes d'information soit la meilleure méthode pour s'assurer de recevoir toute l'information jugée nécessaire par la Commission d'examen conjoint et les participants pour que débutent les audiences publiques.

La Commission d'examen conjoint a fait circuler une liste des intervenants. Le statut d'intervenant confère aux individus et aux organismes la possibilité de participer au processus de demandes d'information et de poser des questions aux promoteurs et aux autres intervenants lors des audiences. L'obtention du statut d'intervenant ne limite aucunement la participation du public dans la présentation de leur point de vue lors des audiences publiques locales ou générales ou pour présenter en tout temps une lettre de commentaires destinée à la Commission d'examen conjoint.

Quatre-vingt-neuf personnes, compagnies ou organismes ont été informés que leur demande d'obtention du statut d'intervenant avait été acceptée. Les intervenants ont reçus des instructions sur la façon de participer lors du processus initial de demandes d'information. Les intervenants doit simultanément soumettre leurs demandes d'information directement au promoteur et en envoyer une copie à la Commission d'examen conjoint ainsi qu'aux autres intervenants. Ce sera la responsabilité des intervenants de distribuer leurs documents aux autres intervenants.

La Commission d'examen conjoint a décidé de gérer le processus de demandes d'information de cette façon plutôt que de demander aux intervenants d'adresser leurs demandes préalablement à la Commission d'examen conjoint. Une demande d'information n'a pas à être traitée par la Commission pour être valide.

La date limite pour soumettre la première série de demandes d'information est le 28 janvier 2005. La Commission d'examen conjoint est d'avis que la meilleure façon de gérer ce processus est de traiter les demandes d'information en groupe. Ainsi, la première ronde de demandes, et toutes autres rondes ultérieures, seront conçues sur la base des groupes de demandes, chacune ayant une date limite tant pour les soumettre que pour y répondre. La Commission d'examen conjoint encourage donc les participants de procéder avec cette première ronde à ce moment-ci, sachant qu'il y aura des rondes ultérieures tant que ce sera nécessaire. Le processus de demandes d'information est le moyen principal de clarifier et d'analyser l'information qui a été reçue jusqu'à maintenant du promoteur.

Les sujets qui seront présentés ou entendus par la Commission d'examen conjoint inclus, sans s'y limiter, les impacts humains et naturels environnementaux. Cela est énuméré dans les termes de référence de l'énoncé d'impact environnemental du projet gazier du Mackenzie. Ce document, ainsi que toute autre information d'intérêt publique reliée à l'examen du projet sont disponibles électroniquement au www.ngps.nt.ca ou aux adresses suivantes :

Secrétariat du projet de gaz du Nord
Suite 208, Scotia Centre, 5102, 50e Ave.
Yellwoknife, TNO

Secrétariat du projet de gaz du Nord
Suite 302 (Professional Building), 125 Mackenzie Road
Inuvik, TNO

Bibliothèque de l'Office national de l'Énergie
444, 7e Ave. SW (Premier étage)
Calgary, Alb.

Les personnes ou organismes intéressés à obtenir plus d'information sur la façon de participer à l'examen environnemental du projet gazier du Mackenzie peuvent contacter la Commission d'examen conjoint :

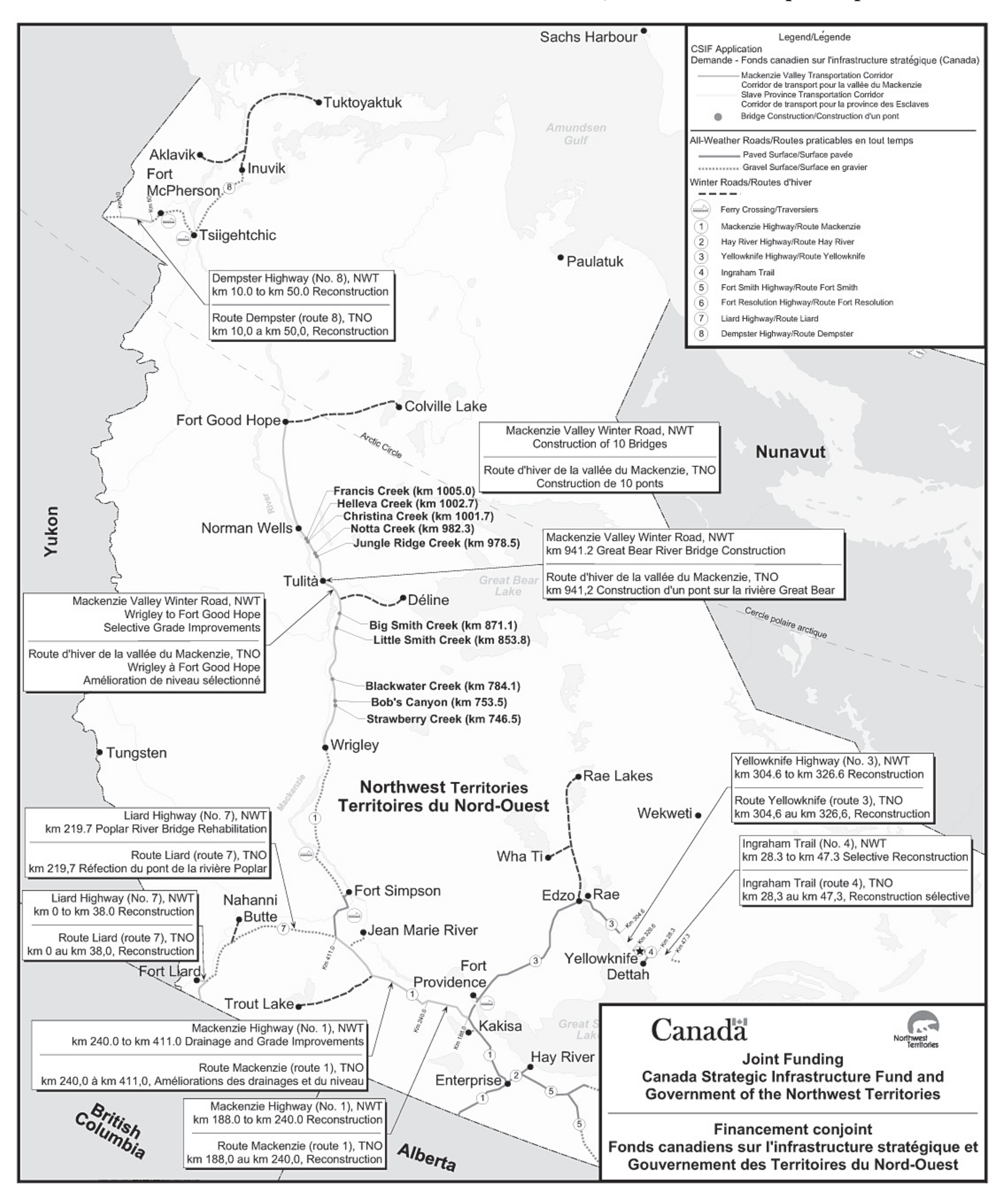
Paula Pacholek
Directrice de la Commission d'examen conjoint
Suite 302, 125 Mackenzie Road
C.P. 2412, Inuvik, NT, X0E 0T0
Tél. : (867) 678-8604, Téléc. : (867) 777-3105
Courriel : pacholek@jointreviewpanel.ca

JRPPN4

Investissements dans l'infrastructure

Les routes seront revampées

Stratégie pour le Nord oblige, il ne se passe plus une semaine sans qu'Ottawa annonce de nouveaux investissements dans les territoires. Cette semaine, ce sont les routes qui remportent la tombola.



Batiste W. Foisy

Quatre-vingt-dix millions de dollars seront investis pour revitaliser l'ensemble du réseau routier ténois, a annoncé le ministre d'État à l'infrastructure et aux collectivités, John Godfrey, qui effectuait une tournée des territoires la semaine dernière.

Cette somme sera déboursée à parts égales entre le gouvernement du Canada et le GTNO, soit 45 millions pour chacun des paliers gouvernementaux. L'argent s'ajoute aux 40 millions de dollars déjà engagés dans le cadre du programme Corridor, en 2003.

Ce sont presque toutes les grandes artères routières des TNO qui bénéficieront des montants annoncés, a précisé le ministre Ténois des Transport, Michael McLeod. La route Dempster, qui relie Inuvik au Yukon, sera reconstruite sur une quarantaine de kilomètres près de Fort McPherson. Les derniers kilomètres de la route Liard avant la frontière avec la Colombie-Britannique seront également refaits. Des travaux de reconstruction ainsi que des améliorations du système de drainage et du niveau seront effectués sur la route Mackenzie, entre Fort Simpson et la jonction pour Fort Providence.

La route de glace de la vallée du Mackenzie sera, elle aussi, améliorée. Pas moins de dix ponts permanents seront érigés entre Wrigley et Norman Wells. Quand le ministre McLeod a fait cette annonce, le visage illuminé, le député du Sahtu, Norman Yakeleya, a immédiatement levé le pouce en signe d'approbation. Lors de la dernière session parlementaire, Yakeleya avait mentionné à plusieurs reprises le besoin d'améliorer les infrastructures routières du Sahtu.

La région du Slave Nord n'est pas en reste. Des travaux de reconstruction sélective auront lieu sur l'Ingraham trail et, surtout, les derniers kilomètres de la route 3, entre Rae-Edzo et Yellowknife, seront finalement pavés. La nouvelle a réjoui le maire de Yellowknife, Gordon Van Tighem, qui avait justement spécifié, la veille, au ministre Godfrey l'importance que revêtait ces travaux pour sa municipalité.

« Ce que cela devrait signifier, c'est une augmentation du tourisme motorisé [*rubber-tired tourism*]. Et, quand cela sera combiné à la construction de ponts, cela pourrait diminuer le coût de la vie ou, à tout le moins, nous assurer que nous pourrons recevoir de la marchandise en tout temps », a commenté le maire Van Tighem.

Les travaux devraient être complétés, au plus tard, en 2010

À la Roosevelt

Commentant l'engagement du gouvernement Martin pour un développement durable des infrastructures canadiennes, le ministre Godfrey a qualifié de « New Deal » (nouvelle donne) la vision de son chef de parti.

Paul Martin, assure-t-il, est déterminé à investir dans les communautés pour les doter d'infrastructures à la mesure de leurs ambitions et qui pourront permettre au Canada de faire face aux défis écologiques.

L'expression New Deal a été popularisée par l'ancien président américain Franklin D. Roosevelt. C'est le nom qu'il avait donné, en 1933, à son vaste programme de mise en chantier qui devait relancer l'économie américaine victime de la grande Dépression.

Alphabétisation en français

Le réseau d'experts se met au travail

Étienne Alary

C'est sur des bases solides, puisqu'il est déjà bien ancré dans les communautés francophones en milieu minoritaire, que le premier réseau francophone d'experts en alphabétisation familiale a été «officiellement» lancé, à Ottawa, le 13 janvier dernier.

Initié par la Fédération canadienne pour l'alphabétisation familiale (FCAF), ce lancement a permis à la cinquantaine de gens présents de découvrir ce qu'a accompli le réseau au cours de la dernière année.

En effet, l'idée première d'un concept de réseau d'experts en alphabétisation familiale a germé à la Fédération en 2002. « Nous avions alors convoqué un groupe de 14 chercheurs (…) qui avait identifié des thèmes de recherche sur lesquels nous pourrions asseoir nos initiatives », a affirmé la directrice du développement à la FCAF, Margo Fauchon.

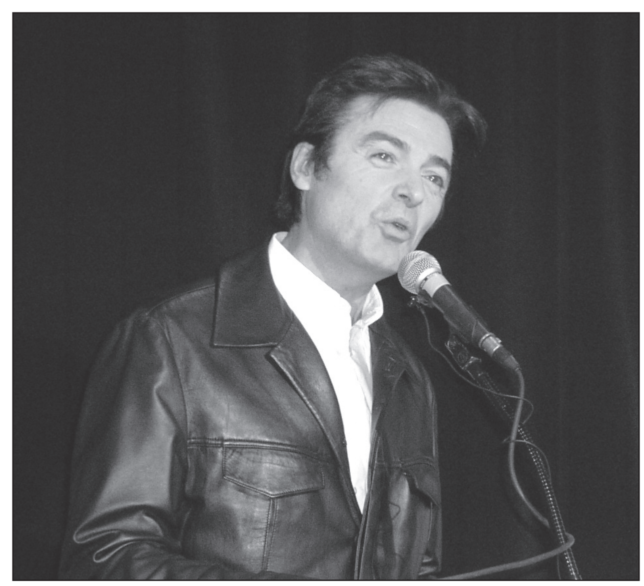


Photo: Étienne Alary / APF

Une année plus tard, 40 intervenants se réunissaient pour valider le travail des chercheurs. « Au même moment, le gouvernement fédéral dévoilait son Plan d'action pour les langues officielles dans lequel on y retrouve le dossier de l'alphabétisation familiale », indique Mme Fauchon.

Cet engagement du gouvernement fédéral est arrivé à point. « Tous les organismes provinciaux et territoriaux offraient déjà des activités d'alphabétisation familiale. Cependant, le manque de financement menait à l'arrêt de ces activités », souligne la présidente de la Fédération, Jocelyne Lavoie.

La FCAF a ainsi pu aller de l'avant avec son groupe d'experts qui est constitué principalement de ses membres, mais aussi des partenaires et des chercheurs. Aux dires de Margo Fauchon, cette première année aura permis au réseau de « cerner ses besoins » et d'identifier les six axes d'intervention du réseau, soit l'amélioration de la capacité organisationnelle des groupes, le réseautage et le partage des connaissances et des compétences, la recherche et l'analyse, la formation des intervenants, le développement des approches et des modèles utilisés ainsi que la promotion des retombées de l'alphabétisation familiale.

Pour le réseau, il s'agit donc d'une première année d'une vision à long terme. « Malgré les résultats encourageants de la dernière année, il nous reste encore beaucoup à faire. Un parent sur quatre ne peut pas faire la lecture à son enfant », énonce Jocelyne Lavoie.

Ce lancement du réseau s'est déroulé en présence du porte-parole de la FCAF, Daniel Lavoie. « Il est important de donner à nos enfants des outils, des mots qui leur permettront de découvrir le monde, mais aussi qui leur permettront de se découvrir », d'affirmer Daniel Lavoie.







Hausse du nombre de policiers au pays

(APF) - Au cours des cinq dernières années (entre 1999 et 2004), le nombre de policiers au Canada a connu une croissance de 16 % pour s'établir à 59 906.

Ce nombre est malgré tout inférieur de 2,4 %, s'il est comparé aux effectifs que comptait le pays dix ans plus tôt, soit en 1994. De plus, le taux de 188 policiers pour 100 000 habitants du Canada est d'environ 20 % inférieur à celui des États-Unis et de l'Australie et d'environ 25 % inférieur à celui de l'Angleterre et du pays de Galles.

Au cours de la dernière année, c'est la Saskatchewan qui affichait le taux le plus élevé parmi les provinces pour la quatrième année consécutive (202 policiers pour 100 000 habitants. Venaient ensuite le Manitoba (194), le Québec (191) et l'Ontario (187).

Terre-Neuve-et-Labrador (148) et l'Île-du-Prince-Édouard (150) comptaient les taux de policiers par habitant les plus faibles.

Plus de policières

Toujours selon ces données de Statistique Canada, en 2004, un policier sur six était de sexe féminin; cette proportion s'accroît progressivement depuis le milieu des années 1970.

Les services de police ont dénombré près de 10 000 policières, en hausse de 6 % par rapport à 2003.

La Colombie-Britannique continue d'afficher la plus forte proportion de policières, soit une psur cinq, tandis que les provinces de l'Atlantique ont la plus faible proportion, soit environ une sur huit.

Remaniement à Ottawa : Sgro quitte l'immigration

(APF) - À la suite de la démission de Judy Sgro à titre de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le 14 janvier dernier, le premier ministre Paul Martin a procédé à un léger remaniement ministériel.

Ce ministère, Citoyenneté et Immigration du Canada (CIC), passe donc aux mains de Joe Volpe qui était, jusqu'à ce jour, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

C'est l'actuelle présidente du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, qui, tout en conservant ses anciennes fonctions, hérite des anciennes responsabilités de Joe Volpe.

« Je tiens à exprimer ma gratitude à madame Sgro pour avoir ainsi servi son pays à titre de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. C'est avec réticence, mais avec grand respect que j'ai accepté sa décision de se retirer », a indiqué Paul Martin.

C'est dans la tourmente que Mme Sgro se retire de ce poste. En 2004, la ministre Sgro avait été pris à partie dans un dossier de permis de travail accordés à des effeuilleuses et une danseuse a allégué avoir obtenu une permission spéciale pour rester au Canada après avoir travaillé pour Judy Srgo lors de la dernière campagne électorale. Finalement, un propriétaire d'une pizzeria dans la région de Brampton (Ontario) se serait fait promettre que ses problèmes d'immigration seraient réglés s'il travaillait, lui aussi, à la campagne électorale de l'ancienne ministre.

Statistique Canada

Des étudiants plus scolarisés et le rôle de la famille

APF- Dans une société où le nombre d'emplois de premier échelon exigent des titres d'études postsecondaires plus élevés que dans le passé, terminer ses études postsecondaires avec un baccalauréat ou une maîtrise devient donc un incontournable.

Il n'est donc pas surprenant de constater les données de Statistique Canada pour l'année 2001 qui font état d'un nombre record d'étudiants des universités ayant obtenu un de ces deux titres.

En effet, pour cette année-là, plus de 129 000 étudiants ont obtenu un baccalauréat, ce qui représente une hausse pour une cinquième année d'affilée.

Au même moment, un nombre record de 24 900 étudiants ont obtenu une maîtrise, en hausse de 2,6 % par rapport à 2000 et une quatrième augmentation annuelle consécutive.

Autant du côté du baccalauréat que de la maîtrise, des sommets ont été atteints quant au nombre de femmes qui les ont reçus. En 2001, 77 600 femmes ont reçu un diplôme au niveau du baccalauréat alors que 13 000 de leur consoeur en faisaient de même à la maîtrise.

C'est seulement en ce qui a trait aux doctorats que les hommes ont été plus nombreux que les femmes à en recevoir un. Les hommes ont reçu 57 % de tous les doctorats décernés en 2001.

Domaines d'études:

Quatre domaines particuliers ont vu le nombre de grades, de diplômes et de certificats augmenter en 2001 : les arts visuels et d'interprétation et la technologie des communications; le commerce, la gestion et l'administration publique; les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information; l'architecture, le génie et les technologies connexes.

De plus, comparativement à 1996, dans chacun de ces domaines, le taux de croissance des femmes l'a emporté sur celui des hommes. La seule exception a été les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information, où le nombre d'hommes qui ont reçu un titre a augmenté de 30,9 %, comparativement à 20,8 % pour les femmes.

Si, quatre domaines ont vu une augmentation du nombre de grades, de diplômes et de certificats, quatre autres domaines ont connu une situation contraire : l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation; la santé, les parcs, la récréation et le conditionnement physique; les sciences sociales et le comportement et le droit; ainsi que l'éducation.

Pour ces domaines d'étude, à l'exception de l'éducation, la décroissance a été causée par les hommes. En éducation, le nombre de titres universitaires a diminué tant pour les hommes que pour les femmes.

La poursuite des études postsecondaires est liée à la famille

Le niveau de scolarité des parents joue un rôle important lorsqu'il est question pour un élève de poursuivre ses études postsecondaires, et plus particulièrement des études de niveau universitaire.

C'est ce qui ressort de l'Enquête auprès des sortants de 1991 et de 1995 de Statistique Canada. Cette étude, parue le 18 janvier 2005, a permis de déterminer que les antécédents familiaux, et plus particulièrement le niveau de scolarité des parents, exercent des effets importants, directs et indirects, sur la fréquentation du collège ou de l'université par les jeunes.

Les résultats de l'Enquête démontrent que chaque année de scolarité des parents augmente la probabilité de poursuivre des études universitaires d'au moins cinq points de pourcentage.

Indirectement, une proportion importante de répercussions des antécédents familiaux entre aussi en ligne de compte, telles que les notes obtenues par l'élève aux niveaux primaire et secondaire, les attitudes de l'élève à l'égard de l'école et l'opinion des parents quant à l'importance des études.

Autre constat, les enfants provenant de familles biparentales sont plus susceptibles, dans une proportion d'environ 25 %, de poursuivre des études supérieures que ceux provenant de familles monoparentales dirigées par la mère.

Finalement, le fait de vivre en région rurale pendant les études secondaires réduit la probabilité de poursuivre des études postsecondaires, mais les effets ne sont statistiquement significatifs que du point de vue de la poursuite d'études universitaires, et non pas de l'accès aux études postsecondaires.

Soulignons aussi que le fait d'échouer une année à l'école primaire constitue un prédicateur supplémentaire de la participation aux études postsecondaires.

MOTS CROISÉS

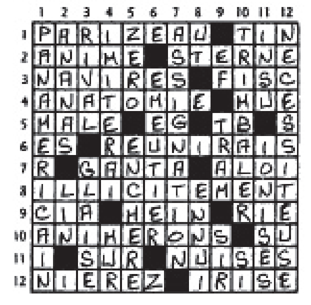
Les mots croisés de chez nous

PROBLÈME NO 839

HORIZONTALEMENT
1- Inventeur du téléphone. – Quantité de liquide répandu. – Existes.
2- Vendraient une marchandise.
3- Lie par un noeud. – Depuis. – Première.
4- Nommait à une fonction par voie de suffrages. – Inquiétude.
5- Verso. – Elle reste sans résultat. – C'est-à-dire.
6- Le centre de la tige. – Qui fanent l'herbe fauchée.
7- Sculpteraient des ornements sur le métal.
8- Coq de bruyère. – Gouverneur d'une province turque.
9- Amant. – Glorifié.
10- Manière de nager. – Morceau de papier rectangulaire.
11- Surgis d'un liquide. – Possédée.
12- Plante oléagineuse. – Anneaux en forme de S.

VERTICALEMENT
1- Religieuses de l'ordre fondé par saint Benoît.
2- Étude des êtres vivants et de leurs relations avec le milieu où ils vivent. – Souffle de la vie.
3- Ancienne pièce de monnaie. – Périodes de perfectionnement.
4- Bouquinées. – Clora.
5- Ingérai, ingurgitai. – Usine d'automobiles située à Boisbriand.
6- Elles sont placées au milieu. – Être imaginaire de forme féminine.
7- Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble. – Théologien catholique (1881-1968).
8- De très près. – Couverte de nuages.
9- Au centre du sein. – Disparu. – Négation.
10- Obtenue. – Récipients de bois ronds et plats.
11- Contrariété. – Négation. – Parcourue des yeux.
12- Elle paraissent sortir des moules, toutes faites.

RÉPONSE DU NO 838



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	A	R	I	Z	E	A	U	■	T	I	N
2	A	N	I	M	E	■	S	T	E	R	N	E
3	N	A	V	I	R	E	S	■	F	I	S	C
4	A	N	A	T	O	M	I	E	■	M	U	E
5	M	A	L	E	■	E	G	■	T	B	■	S
6	E	S	■	R	E	U	N	I	R	A	I	S
7	R	■	G	A	N	T	A	■	A	L	O	I
8	I	L	L	I	C	I	T	E	M	E	N	T
9	C	I	A	■	H	E	I	N	■	R	I	E
10	A	N	I	M	E	R	O	N	S	■	S	U
11	I	■	S	U	R	■	N	U	I	S	E	S
12	N	I	E	R	E	Z	■	I	R	I	S	E



SEMAINE DU 23 AU 30 JANVIER 2005

ANNIVERSAIRES :
23 janvier JEANNE MOREAU (Verseau-Dragon)
24 janvier DANIEL AUTEUIL (Verseau-Bœuf)



BÉLIER
Vous êtes dans une période de grand optimisme. La planète Jupiter fait que vous devez cependant garder les pieds sur terre. Ne vous endettez pas.



TAUREAU
Vous voulez à tout prix que les choses soient bien ordonnées. Vous allez vers des situations de grande force morale. Voyez ce qu'il y a de bon dans votre vie.



GÉMEAUX
Vous voulez à tout prix que l'on soit honnête envers vous. Vous êtes sur le point de traverser une période très sérieuse. Cela changera tout pour vous.



CANCER
Vous pouvez présentement aller vers ce qui vous semble essentiel. Vous voulez à tout prix que les gens vous respectent. Vous êtes capable d'évoluer rapidement vers des choses formidables.



LION
Vous avez des idées fulgurantes. Vous êtes apte à mieux les mettre en évidence. Ayez confiance en votre jugement. Ne perdez pas votre temps.



VIERGE
Vous pouvez présentement être très convaincant dans plusieurs choses. Ceux qui vous aiment s'en rendent compte. Cependant, tenez vos promesses.



BALANCE
Vous avez besoin que l'on soit sûr de votre discernement. Vous avez à vous prononcer sur des choses sérieuses. Ne l'oubliez pas.



SCORPION
Vous devenez beaucoup plus confiant envers vous-même. La planète Saturne fait que vous vous renforcez dans plusieurs de vos manières d'agir. Vous voulez être gagnant.



SAGITTAIRE
Vous avez beaucoup d'audace morale. Vous faites les choses avec une grande énergie. Cela vous rend magnifique. Continuez ainsi.



CAPRICORNE
Vous pouvez compter beaucoup sur vous-même dans plusieurs domaines. Vous avez des choses capitales à comprendre. Vous aimez vraiment vos amis.



VERSEAU
Vous pouvez très bien vous sentir mieux avec vous-même. Vous avez la possibilité d'être très populaire. Vous êtes soutenu dans vos projets.



POISSONS
Vous devenez beaucoup plus fort intérieurement. Vous allez vers des choses formidables. Cela vous rend capable de tout voir avec chance.